



Procès-Verbal des Assemblées Fédérales 2020 Extraordinaire, Annuelle et Élective du 4 octobre 2020 au CNOSF - 75013 PARIS

- ✎ **8h30** : Accueil des représentants des Comités Départementaux et des Ligues. Chaque représentant possède une télécommande avec leur nombre de voix attribuées des critères précis et devra indiquer son choix de vote sur la télécommande.
- ✎ **9h40** : Le scrutateur est Monsieur Rachid BOUDJENAH. Il nous annonce que le quorum vient d'être atteint.
- ✎ **10 h** : **Présents ou représentés** : Alpes de Haute Provence (04) avec 3 voix, Ariège (9) avec 9 voix, Aude (11) avec 7 voix, Bouches du Rhône (13) avec 22 voix, Calvados (14) avec 6 voix, Charente (11) avec 11 voix, Côte d'Or (21) avec 12 voix, Côtes-d'Armor (22) avec 5 voix, Dordogne (24) avec 11 voix, Eure (27) avec 6 voix, Gard (30) avec 15 voix, Gironde (33) avec 21 voix, Hérault (34) avec 16 voix, Ille-et-Vilaine (35) avec 12 voix, Indre et Loire (37) avec 6 voix, Isère (38) avec 21 voix, Lot-et-Garonne (47) avec 7 voix, Meurthe et Moselle (54) avec 15 voix, Moselle (57) avec 12 voix, Nord (59) avec 21 voix, Pas de Calais (62) avec 11 voix, Puy de Dôme (63) avec 16 voix, Pyrénées Orientales (66) avec 13 voix, Bas Rhin (67) avec 15 voix, Haut Rhin (68) avec 10 voix, Rhône (69) avec 21 voix, Haute-Saône (70) avec 4 voix, Saône et Loire (71) avec 8 voix, Paris (75) avec 25 voix, Seine-Maritime (76) avec 8 voix, Seine-et-Marne (77) avec 22 voix, Yvelines (78) avec 21 voix, Var (83) avec 14 voix, Vendée (85) avec 10 voix, Essonne (22) avec 22 voix, Hauts de Seine (92) avec 21 voix, Seine Saint Denis (93) avec 15 voix, Val de Marne (94) avec 21 voix, Val d'Oise (95) avec 22 voix et Ile de la Réunion (974) avec 15 voix.
- ✎ Monsieur BOUDJENAH annonce que le quorum est atteint : **552 voix - 40** représentants. Les Assemblées Fédérales 2020 Extraordinaire, Annuelle et Élective peuvent valablement délibérer.
- ✎ Trois assemblées sont à l'ordre du jour :
 - Assemblée Fédérale Extraordinaire
 - Assemblée Fédérale Annuelle
 - Assemblée Fédérale Élective

Assemblée Fédérale Extraordinaire

- Modification des statuts

Présentation des modifications des statuts :

Alain Szenicer explique que le ministère, suite aux évènements survenus au sein de la Fédération française des sports de glace, a souhaité renforcer, dans une optique de prévention, les contrôles vis-à-vis des articles 219-9 et 322-1 du Code du sport concernant respectivement les enseignants d'activités physiques et sportives et les responsables d'établissements d'activités physiques et sportives – ces articles prévoyant une obligation d'honorabilité (absence de condamnation pour crime ou pour certains délits, absence d'interdiction administrative d'approcher des personnes mineures, etc.) pour les personnes appelées à exercer ces fonctions. A partir de 2021, ces contrôles, concernant aujourd'hui les personnes exerçant ces fonctions contre rémunération, devraient s'appliquer également aux enseignants ou responsables à titre bénévole, selon des modalités à préciser. La proposition serait donc d'inscrire cette obligation d'honorabilité dans les articles 4.2 et 10 des statuts de la Fédération. La perte ou le non-respect de cette honorabilité entraînerait ainsi l'impossibilité d'exercer les fonctions mentionnées au sein de la Fédération, sans constituer pour autant un motif de refus ou de retrait de la licence. Cette honorabilité serait également requise pour candidater ou siéger au sein du Comité Directeur de la Fédération.

Alain Szenicer indique que la discipline « Savate Bâton Défense » serait par ailleurs renommée « Savate Défense », conformément à la pratique et en vue de son extension à d'autres publics qu'aux seuls professionnels de la sécurité.

 **Résolution 1** : Vote des modifications des statuts

Les modifications proposées des statuts de la Fédération sont approuvées par 506 voix favorables contre 21 voix défavorables ; 25 votes blancs sont exprimés.

Alain Szenicer précise que les modalités de réalisation des contrôles d'honorabilité évoqués, une fois précisées par l'Etat, donneront lieu également, en Assemblée fédérale, à une modification du règlement intérieur de la Fédération.

Assemblée Fédérale Annuelle

🏹 **Résolution 2** : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle 2019

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle 2019 est approuvé par 519 voix favorables contre 21 voix défavorables ; 12 votes blancs sont exprimés.

🏹 **Résolution 3** : Rapport moral (Président)
Rapport d'activité (Secrétaire Général)

Rapport moral du Président

Joël Dhumez invite en préambule les membres de l'Assemblée fédérale à avoir une pensée pour les victimes de la pandémie de Covid-19, ainsi que pour les soignants mobilisés pour y faire face.

L'Assemblée Fédérale observe une minute de silence.

Joël Dhumez revient sur les faits marquants et les réalisations de la mandature écoulée. Au cours de la saison 2016-2017, il mentionne : la réélection du Président de la Fédération, l'organisation du premier regroupement fédéral avec les élus du Comité directeur, les cadres d'Etat et les membres du personnel fédéral, l'organisation de la première édition du KFWC Savate Pro, la demande et l'obtention d'un agrément auprès de l'Agence du Service civique, la relance du TOP 10 des clubs, l'attribution au Président de la Fédération du coup de cœur du jury du Trophée Femix'Sport 2016, la première retransmission en direct des finales Elites A 2017, la création d'une médaille officielle fédérale dédiée au Championnat de France Elites A, la création d'un nouveau design pour les médailles et récompenses honorifiques de la Fédération, la refonte du Championnat de France Assaut M/F, le développement du Parc Savate Aventure, l'acquisition de 5 enceintes pliantes de sol pour faciliter l'organisation des compétitions fédérales nationales, ainsi que l'attribution de médailles de reconnaissance à certaines personnes pour éminents services rendus à la Fédération.

Au cours de la saison 2017-2018, il mentionne : l'obtention d'une subvention du CNDS pour un projet de dématérialisation des inscriptions aux compétitions, l'organisation de la deuxième édition du KFWC Savate Pro, la revalorisation du tarif de réaffiliation des clubs, l'édition d'un document pédagogique pour développer l'activité « Canne de Combat » en milieu scolaire, la réalisation d'embauches au sein des services de la Fédération, la création de médailles officielles fédérales dédiées au Championnat de France Assaut et au Championnat de France Combat Juniors, la mise en place d'une formation Spécialisation Fédérale Formation Officiels (SFFO), l'organisation d'un stage international d'été au CREPS de Boulouris, la participation au Festival des Arts martiaux, la création d'un Livret du Jeune

Second, la réalisation de vidéos promotionnelles (Canne et Canne de Combat, Savate Forme, Savate Bâton Défense et HandiSavate), ainsi que l'attribution de médailles de reconnaissance, à certaines personnes pour éminents services rendus à la Fédération.

Au cours de la saison 2018-2019, il mentionne : l'augmentation du tarif des licences (pour financer l'aide aux départements, rembourser une part de la réaffiliation au regard des labels obtenus et aider à la professionnalisation), la participation à l'initiative Octobre Rose de lutte contre le cancer du sein, le départ en retraite de Maria Marie après 39 ans au service de la Fédération, l'organisation des finales du Championnat d'Europe Combat Séniors M/F au Cirque d'Hiver de PARIS, l'organisation des finales Elites A et leur retransmission sur la chaîne Sport en France, la création d'une médaille officielle fédérale dédiée au Championnat de France Jeunes, le développement d'un partenariat avec Touristra Vacances autour de l'activité « Aqua Savate », le lancement de la boutique officielle en ligne de la Fédération, ainsi que l'attribution de médailles de reconnaissance à certaines personnes pour éminents services rendus à la Fédération.

Au cours de la saison 2019-2020, il mentionne : le lancement d'une plateforme d'inscription en ligne aux compétitions, la participation à l'initiative Octobre Rose de lutte contre le cancer du sein, la première participation de la Fédération au Salon des Maires et des collectivités territoriales, la réponse à un appel à manifestation d'intérêt du ministère des sports pour l'accueil du MMA en France, la réalisation d'embauches, y compris en apprentissage, au sein des services de la Fédération, la création d'une ligne d'équipements FFSAVATE (en partenariat avec Hexagone Combat), la création d'une spécialisation « Enseignement jeune public » en Savate Bâton Défense, l'organisation d'une reprise progressive et adaptée de l'activité sportive dans le contexte de la pandémie de Covid-19 (dans le respect de l'ensemble des mesures et protocoles recommandés), la réalisation de clips tutoriels sur l'arbitrage et la refonte du guide de l'officiel, le maintien de l'activité de la Fédération sur les réseaux sociaux durant la période de confinement (jeux concours, vidéos, cours live, etc.), ainsi que la mise en place d'actions de sensibilisation au profit de l'association Femme pour le Dire, Femme pour Agir (FDFA) lors de la Journée de la femme.

Joël Dhumez observe qu'entre 2012 et 2020, le nombre de licenciés de la Fédération a connu une augmentation de 20 %, pour atteindre 55 495 en juillet 2020. En parallèle, le nombre de clubs de la Fédération a connu une augmentation de 10 %, pour atteindre 790 en juillet 2020. Cette progression continue pourrait toutefois être ralentie par la crise du Covid-19.

Joël Dhumez rappelle qu'après avoir été suspendue durant la crise sanitaire, la pratique des sports de combat est de nouveau autorisée depuis le 11 juillet 2020. Il assure que la Fédération continuera, dans ce cadre, à appliquer toutes les consignes destinées à assurer la sécurité de ses licenciés. Il souligne que la Fédération offrira également à tous ses licenciés renouvelant leur licence pour la saison 2020-2021 le dispositif de prévention-santé innovant Miloé.

En conclusion, Joël Dhumez remercie l'ensemble des élus, dirigeants, bénévoles, personnels et partenaires de la Fédération, ainsi que les membres de la DTN, pour lui avoir fait confiance et avoir porté à ses côtés les projets de la Fédération. Il souhaite que cette dynamique collective permette à la Fédération de continuer à valoriser ses disciplines, de s'ouvrir à de nouvelles perspectives, d'avancer vers ses prochains objectifs et de relever ses défis de demain.

Le rapport moral du Président (Résolution n°3) est approuvé par 498 voix favorables contre 21 voix défavorables ; 22 votes blancs sont exprimés.

Rapport d'activité du Secrétaire général

Philippe Suisse remercie l'ensemble des acteurs œuvrant dans l'intérêt et pour le rayonnement des disciplines de la Fédération (élus du Comité directeur, membres des commissions, cadres d'Etat membres de la Direction technique, cadres fédéraux, personnels fédéraux, dirigeants de clubs, de ligues et de comités départementaux, enseignants en clubs, tireurs et tireuses, organisateurs de compétitions, etc.).

Philippe Suisse confirme que, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la Fédération a dû prendre des décisions exceptionnelles, afin de préserver l'intégrité de ses licenciés. Dans ce contexte, la Fédération s'est néanmoins attachée à conserver un lien continu avec ses licenciés, à travers des cours, des entraînements et des exercices gratuits en ligne ou sur les réseaux sociaux.

A cette occasion, Philippe Suisse salue également l'investissement sans faille et la disponibilité du Président de la Fédération.

Pour ce qui est des faits marquants de l'activité de la Fédération au cours de la saison 2019-2020, Philippe Suisse mentionne un recrutement opéré au sein du Service des licences, ainsi que l'organisation de 5 réunions du Bureau fédéral et 7 réunions du Comité directeur. Il ajoute qu'au cours de cette saison, le nombre de clubs de la Fédération a été porté à 790, pour un total de 55 495 licenciés.

Philippe Suisse donne ensuite lecture d'un compte-rendu synthétique des travaux menés au sein des différentes commissions de la Fédération :

- Commission nationale Arbitrage (suivi des officiels, ventilation des officiels sur les compétitions, formations, mise en adéquation des règlements, réalisation de clips vidéo autour de l'arbitrage, etc.) ;
- Commission nationale Compétitions (mise en place des inscriptions en ligne, organisation des compétitions en tenant compte des contraintes particulières imposées par la crise sanitaire, etc.) ;
- Commissions des disciplines associées – Canne de Combat et Bâton (création de 7 nouveaux clubs ou sections, mise à jour des cahiers techniques, formations, projet de développement d'une « *scoring machine* », création d'un livret de formation des officiels, révision du règlement médical, stages avec l'UNSS, projet vidéo Handi-canne, actions de communication, groupe de travail sur les matériels et équipements, actions de développement dans les territoires, etc.) ;
- Commissions des disciplines associées – Savate Bâton Défense (stages de perfectionnement technique, démonstrations, universités d'été, etc.) ;

- Commissions des disciplines associées – Savate Forme (gestion d'un calendrier perturbé par la crise sanitaire, travaux sur les supports pédagogiques, réalisation d'un cours à suivre en ligne pendant le confinement, etc.) ;
- Commission nationale médicale (gestion de la pandémie de Covid-19 et de la reprise des activités, programmations d'actions autour de la détection et de la prévention des commotions cérébrales, etc.) ;
- Commission mixte universitaire (organisation des Championnats de France universitaires, etc.) ;
- Commission nationale Savate Pro (Savate Pro Tour, gestion d'un calendrier perturbé par la crise sanitaire, etc.) ;
- Commission nationale Sport Santé Bien-être (participation à la Journée « Sentez-vous sport », gestion d'un calendrier perturbé par la crise sanitaire, etc.) ;
- Commission nationale des Féminines (suivi du pourcentage de femmes parmi les licenciés et de la parité au sein des instances de la Fédération, participation à la Journée internationale des droits de la femme, engagement auprès de l'association FDFA, campagne Octobre Rose, séminaire de la mixité, Femmes en sport, Salon international du sport au féminin, 4 saisons du sport féminin, obtention du label « Sexisme, pas notre genre ! », réflexions sur les perspectives pour la prochaine mandature (Savate Pro Tour féminin, Soirée des Championnes, Journée des Petites Championnes, clips de promotion, etc.), etc.) ;
- Commission nationale Evènementielle (création de supports organisationnels, soutien aux organisateurs d'évènements, etc.) ;
- Commission nationale Jeunes (Championnats du Monde Jeunes 2019, stage d'été, stage jeunes officiels et jeunes dirigeants, Championnats de France Jeunes 2020, Trophée AFCAM, etc.) ;
- Commission mixte nationale UNSS (licences UNSS, évènements UNSS, Championnats de France UNSS, etc.) ;
- Commission nationale Communication (réalisation et diffusion de clips durant le confinement, réalisation d'une série de films « Portrait de champions », présence sur les réseaux sociaux, etc.).

Le rapport d'activité du Secrétaire général (Résolution n°3) est approuvé par 498 voix favorables contre 21 voix défavorables ; 22 votes blancs sont exprimés.

Rapport d'activité du DTN

Thierry Mardargent rappelle que l'olympiade écoulée a été marquée par de profondes évolutions (réforme territoriale, refonte de la gouvernance du sport, création de l'ANS, intégration d'une délégation chargée des sports au sein du ministère de l'éducation nationale, réforme de la formation professionnelle, création de France Compétences, projet de loi Sport et Société, etc.) ayant eu et étant encore appelées à avoir un impact sur l'organisation de la Fédération, son fonctionnement et ses relations avec les pouvoirs publics.

Dans ce contexte, Thierry Mardargent constate que la Fédération a continué de bénéficier de financements relativement stables de la part de l'Etat, dans le cadre de ses conventions d'objectifs autour de la performance sportive (développement du haut niveau et accompagnement sanitaire) et de la mise en œuvre des politiques publiques (développement du sport en milieu scolaire et en milieu universitaire, handicap, mixité, lutte contre les incivilités, etc.). L'annulation d'un certain nombre d'actions en 2020 en raison de la crise sanitaire devrait toutefois entraîner le report d'un certain nombre de financements sur 2021. Le financement de l'Etat est par ailleurs appelé à reposer toujours plus sur un fonctionnement par appels à projets – la Fédération ayant attesté, dans le cadre d'un audit réalisé en 2019, de sa bonne utilisation des fonds publics ainsi octroyés.

Thierry Mardargent souligne que, dans le cadre de ses missions, au cours de l'olympiade écoulée, la Fédération a notamment mis l'accent sur l'encadrement des athlètes représentant la France, l'accompagnement des sportifs de haut niveau dans leur insertion professionnelle, l'inscription des jeunes pratiquants dans une dynamique d'excellence, le développement des disciplines de la Fédération dans les établissements scolaires et universitaires et la création de passerelles entre ceux-ci et le monde fédéral, le développement d'actions autour de la santé et du handicap, le suivi et la prévention des commotions cérébrales, le développement d'actions et de parcours de formation (avec des perspectives à travailler autour de la formation des dirigeants, au-delà des encadrants, ainsi qu'autour des offres de formation complémentaires à distance à proposer), ainsi que le développement d'actions de communication pour promouvoir les disciplines de la Fédération.

Thierry Mardargent confirme que la Direction technique nationale et les cadres techniques fédéraux se sont attachés à accompagner la Fédération dans ses actions. Il remercie également l'ensemble des acteurs ayant œuvré autour des différents projets de la Fédération (clubs, départements, ligues, personnels de la Fédération, Président de la Fédération, membres du Comité directeur et des commissions de la Fédération, etc.).

En conclusion, Thierry Mardargent estime que la Fédération est dorénavant appelée à engager ou poursuivre des réflexions sur l'évolution de son modèle économique, sa capacité à toucher de nouveaux publics, son adaptation aux évolutions règlementaires et sa capacité d'innovation (pour faire face à l'évolution des pratiques et aux conséquences de la crise sanitaire notamment).

 **Résolution 4** : Rapport financier (Trésorière, Commissaire aux comptes, Comptable)
Approbation de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Rapport financier (Trésorière, Commissaire aux comptes, Comptable)

Isabelle Baudean remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à l'établissement du rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Nicolas Metay, Trésorier Adjoint, rappelle que l'exercice 2019 de la Fédération a été marqué par la mise en place du logiciel compétitions, la mise en fonctionnement de la boutique en ligne, l'acquisition de locaux (cave du Siège), l'installation de la climatisation et la réalisation de travaux au sein du Siège, l'organisation des finales Elites (avec un renforcement de la billetterie en ligne), la participation à l'opération Octobre Rose, l'embauche d'une stagiaire et de trois volontaires du Service civique, la réalisation d'un recrutement en remplacement d'un départ au sein du Service licences, le recrutement d'un apprenti, la poursuite des partenariats de la Fédération, la mise en place de l'offre Miloé et la réponse à un audit-flash du ministère des sports.

Nicolas Metay souligne que, postérieurement à l'exercice, la crise sanitaire a ensuite entraîné l'annulation de nombreux événements ou compétitions, avec un impact potentiel sur le nombre de licenciés de la Fédération. Des actions de compensation seront toutefois mises en place à la rentrée 2020, avec le projet Miloé notamment.

Nicolas Metay précise que, durant le confinement, le personnel de la Fédération a pu être mis en télétravail, avec toutefois un mois de chômage partiel sans perte de salaire.

Nicolas Metay fait état, au cours de l'exercice 2019, d'une légère augmentation des produits d'exploitation (+ 3,58 %) et des charges d'exploitation (+ 3,98 %) de la Fédération. L'excédent de gestion de la Fédération a ainsi atteint 213 168 euros. Les produits d'exploitation de la Fédération ont continué de reposer principalement sur les licences et affiliations, à hauteur de 71 %, contre 17 % pour les subventions. La répartition des charges d'exploitation de la Fédération est également demeurée stable. Au niveau du bilan comptable de la Fédération, ces évolutions se sont traduites, à l'actif, par une augmentation des fonds associatifs, une augmentation des provisions (pour l'organisation du Championnat de France Jeunes 2020), ainsi qu'une amélioration du niveau de trésorerie de la Fédération ; et, au passif, par l'inscription de divers frais engagés fin décembre 2019 (ristournes aux comités départements, solde du coût du logiciel compétitions) et de produits constatés d'avance (du fait de la répartition entre exercices du produit des licences).

Nicolas Metay souligne qu'en 2020, la Fédération devrait enregistrer, du fait de la crise sanitaire, une diminution de ses recettes liées aux licences. Le budget prévisionnel 2020 de la Fédération a donc été établi avec prudence.

Joël Dhumez donne lecture, en l'absence du Commissaire aux comptes de la Fédération, du rapport de celui-ci sur les comptes de la Fédération pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. Il indique que celui-ci a certifié, au regard des normes en vigueur, la régularité et la sincérité des comptes annuels de la Fédération, estimant que ceux-ci donnaient une image

fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de la Fédération au 31 décembre 2019.

Approbation de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 (Résolution n°4) sont approuvés par 500 voix favorables contre 52 voix défavorables.

 **Résolution 5** : Affectation du résultat de l'exercice comptable 2019

L'affectation du résultat de l'exercice comptable 2019 en fonds associatifs sans droit de reprise (Résolution n°5) est approuvée par 476 voix favorables contre 55 voix défavorables ; 21 votes blancs sont exprimés.

 **Résolution 6** : Budget prévisionnel 2020

Nicolas Metay détaille les principaux éléments du budget prévisionnel 2020 de la Fédération, d'un montant total de près de 2 millions d'euros :

- budget global des commissions : 150 000 euros ;
- budget de la DTN : 468 500 euros (conventions d'objectifs et abondement par la Fédération) ;
- budget des manifestations sportives : 179 400 euros ;
- budget de communication : 76 500 euros ;
- budget de formation : 54 200 euros ;
- budget de la vie fédérale : 170 000 euros ;
- budget de la vie administrative de la Fédération : 425 000 euros.

Nicolas Metay souligne que la réalisation de ce budget sera toutefois conditionnée par les ajournements et les apports moindres de licences résultant de la crise sanitaire.

Joël Dhumez fait état d'une difficulté à budgéter les produits de la Fédération, du fait d'un fonctionnement budgétaire en années civiles et d'une souscription des licences par années sportives. Il explique qu'en 2020, avec une diminution anticipée du nombre de licenciés du fait de la crise sanitaire, un budget prévisionnel légèrement en retrait a été établi. Il fait également état de réflexions ainsi menées sur les conséquences de la crise sanitaire au sein de la Confédération française des sports de combat.

Le budget prévisionnel 2020 de la Fédération (Résolution n°6) est approuvé par 461 voix favorables contre 52 voix défavorables ; 39 votes blancs sont exprimés.

Réponses aux points présentés par les Ligues et questions écrites des Comités Départementaux retenus par le Comité Directeur

Questions du Comité départemental du Lot-et-Garonne (47)

- *Subvention ANS : Pourquoi y-a-t-il une baisse alors que le dossier est identique à celui de l'an dernier ?*
- *Subvention : critère d'attribution, aide à la rédaction.*
- *A quand une réponse pour le poste du CTD ... ?*

Thierry Mardargent explique que les sommes allouées par l'ANS ont été moindres en 2020, en raison d'un plus grand nombre de dossiers à traiter dans le cadre d'une enveloppe globale. Il rappelle que les critères d'attribution de ces subventions figuraient sur le site Osiris (pertinence du plan sportif territorial au regard du plan sportif fédéral, pertinence des actions proposées, pertinence des indicateurs d'évaluation, publics cibles, poids des actions au regard du budget global, etc.). Il précise que la Fédération et la DTN ont été sollicitées par certains départements ou ligues pour les conseiller dans le montage de leur dossier.

Thierry Mardargent indique qu'il appartiendra au nouveau Comité directeur de procéder à la désignation des cadres fédéraux départementaux et de ligues.

Question du Comité départemental de l'Essonne (91)

- *Quels sont les nouvelles modalités pour pouvoir se présenter à la formation monitorat et à l'examen ?*

Thierry Mardargent indique que les conditions d'accès au monitorat, figurant en page 5 du cahier n°10, demeurent inchangées.

Questions du Comité départemental de Seine-Saint-Denis (93)

- *Lors des compétitions Cadet, au-delà de deux assauts dans la même journée, est-il possible de laisser la durée des reprises à 1m30 ?*
- *Est-il possible de permettre à au moins un adulte encadrant d'être présent dans le coin de ses tireurs lors des compétitions jeunes ?*

Isabelle Coquiard souligne que l'organisation des compétitions cadets devrait permettre à ceux-ci de ne pas boxer plus de deux fois par jours. La CNJ sollicitera néanmoins l'avis de la Commission médicale quant à la possibilité, le cas échéant, de ramener la durée des reprises à 1 minute 30.

Isabelle Coquiard précise que, lors des compétitions jeunes, les règles de présence dans le coin des tireurs ont vocation à demeurer inchangées. Elle rappelle qu'un guide de formation des jeunes seconds a été diffusé par la CNJ.

Question du Comité départemental des Bouches-du-Rhône (13)

- *Peut-on prévoir les pauses lors de l'affichage de l'ordre de passage par le DO afin que les tireurs puissent se préparer dans le bon timing ?*

Rodolphe Redon indique que les DO seront sensibilisés à l'intérêt de prévoir les pauses lors de l'affichage des ordres de passage, afin que les tireurs puissent se préparer dans le bon timing.

Questions du Comité départemental du Val-d'Oise (95) - M. DRARI

- *J'aimerais savoir sur quels critères vous vous êtes basés pour l'attribution des dossiers CNDS car notre subvention a été réduite de plus de la moitié ? Si cela n'est pas rectifié ça sera la fermeture de notre Comité qui œuvre depuis des décennies pour le développement de notre discipline dans le département.*
- *Pourquoi le code moral créé par moi-même n'a toujours pas été mis sur les passeports comme vous me l'aviez dit ? Il devait être signé par chaque adhérents pour les sensibilisés à nos valeurs communes.*

Thierry Mardargent confirme que l'enveloppe budgétaire globale des subventions allouées par l'ANS a été ventilée au regard du nombre de dossiers transmis – chaque dossier ayant été examiné au regard des critères cités précédemment, figurant sur le site Osiris. Il précise que le total des demandes s'élevait à plus de 800 000 euros, pour une enveloppe de 353 225 euros.

Alain Szenicer rappelle qu'en cohérence avec la loi de mars 2017 sur la transparence et l'éthique dans le sport, la Fédération a inscrit dans ses statuts la création d'un Comité d'éthique et de déontologie et l'adoption d'une Charte d'éthique et de déontologie. Ce comité sera constitué par le nouveau Comité directeur de la Fédération. La charte élaborée sur le sujet pourra ensuite être portée à la connaissance de l'ensemble des pratiquants, à travers la licence, au-delà du seul passeport des compétiteurs.

Question de la Ligue PACA

- *Est-ce possible de mettre en place le levé de plaquette par le DO avant chaque reprise afin que l'homme de coin puisse savoir « ou en est son tireur dans la rencontre » ? A titre expérimental, peut-on le mettre en place au niveau du département 13 et de la Ligue PACA ?*

Rodolphe Redon explique que la CNA a estimé qu'un levé de plaquette par le DO pour indiquer à l'homme de coin la position du tireur dans la rencontre ne serait pas pertinent vis-à-vis du public et du système de notation. A titre expérimental, le Comité départemental des Bouches-du-Rhône et la Ligue PACA devraient néanmoins être autorisés à mettre en œuvre cette disposition, en s'engageant à fournir un retour d'expérience.

Récompenses honorifiques

Des médailles de la Fédération sont remises en séance à Isabelle Baudean et Alice de Robillard, pour éminents services rendu à la Fédération.

Assemblée Fédérale Élective

Élection du Comité Directeur

Sont élus au sein du Comité Directeur de la Fédération :

- Joël Dhumez (481 voix) ;
- Isabelle Baudean (509 voix) ;
- Isabelle Coquiard (480 voix) ;
- Céline Daul Mechouar (501 voix) ;
- Christine de Pestel (500 voix) ;
- Alice de Robillard (492 voix) ;
- Liliane Laurent (501 voix) ;
- Gilles Le Duigou (476 voix) ;
- Nicolas Metay (509 voix) ;
- André Monroche (461 voix) ;
- Stéphane Munoz (500 voix) ;
- Yvon Nugel (461 voix) ;
- Geneviève Petey (477 voix) ;
- Rodolphe Redon (457 voix) ;
- Virgile Renaudie (480 voix) ;
- Ricardo Salas Rivera (500 voix) ;
- Corinne Soulié (509 voix) ;
- Philippe Suisse (488 voix) ;
- Alain Szenicer (474 voix) ;
- Sarah Tribou (448 voix).

La séance est suspendue pour permettre au nouveau Comité Directeur de délibérer sur l'élection du nouveau Président de la Fédération.

Élection du nouveau Président

Le Comité directeur se prononce à l'unanimité en faveur de la réélection de Joël Dhumez au poste de Président de la Fédération.

Joël Dhumez est réélu Président de la Fédération par 488 voix favorables (92 %).

Joël Dhumez remercie les membres de l'Assemblée fédérale pour leur confiance. Il assure qu'il s'attachera, avec l'ensemble des passionnés qui constituent la Fédération, à relever les défis de celle-ci, dans le respect des engagements pris par celle-ci au plan budgétaire et dans le cadre de son plan sportif fédéral.

Nouvelle composition du Bureau fédéral pour la nouvelle olympiade :

Joël DHUMEZ : Président

Céline DAUL MECHOUAR : Vice-Présidente

Philippe SUISSE : Secrétaire Général

Rodolphe REDON : Vice-Président

Gilles LE DUGOU : Vice-Président

Yvon NUGEL : Vice-Président

Alain SZENICER : Vice-Président

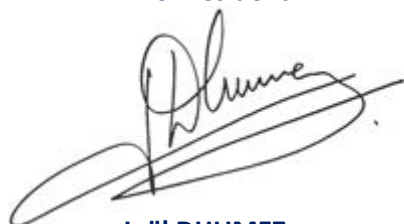
Isabelle COQUIARD : Membre

Christine DE PESTEL : Membre

Alice DE ROBILLARD : Membre

Clôture des Assemblées Fédérales Extraordinaire, Annuelle et Élective à 13 heures 10.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dhumez', with a large, sweeping flourish underneath.

Joël DHUMEZ

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Suisse', with a large, sweeping flourish underneath.

Philippe SUISSE